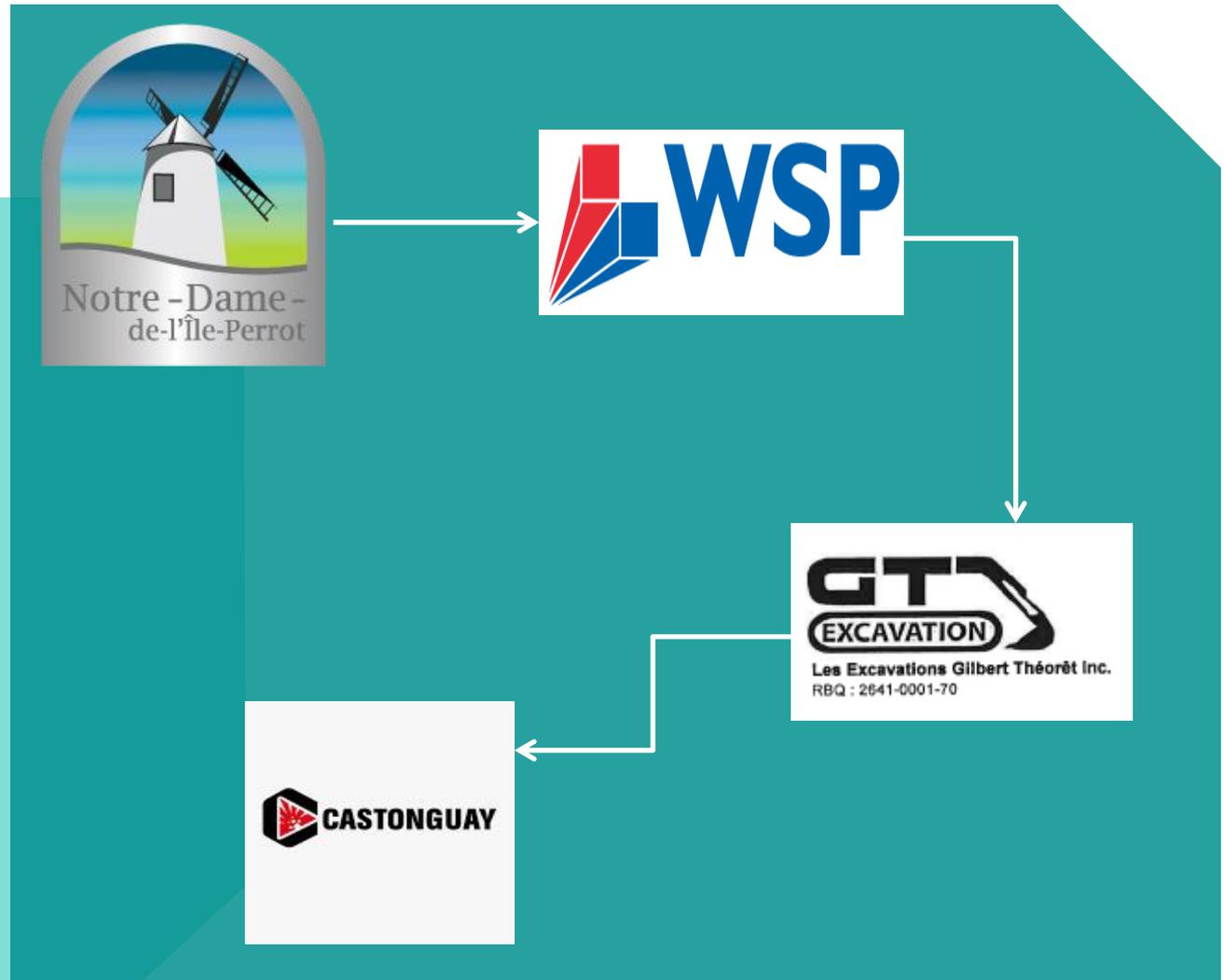


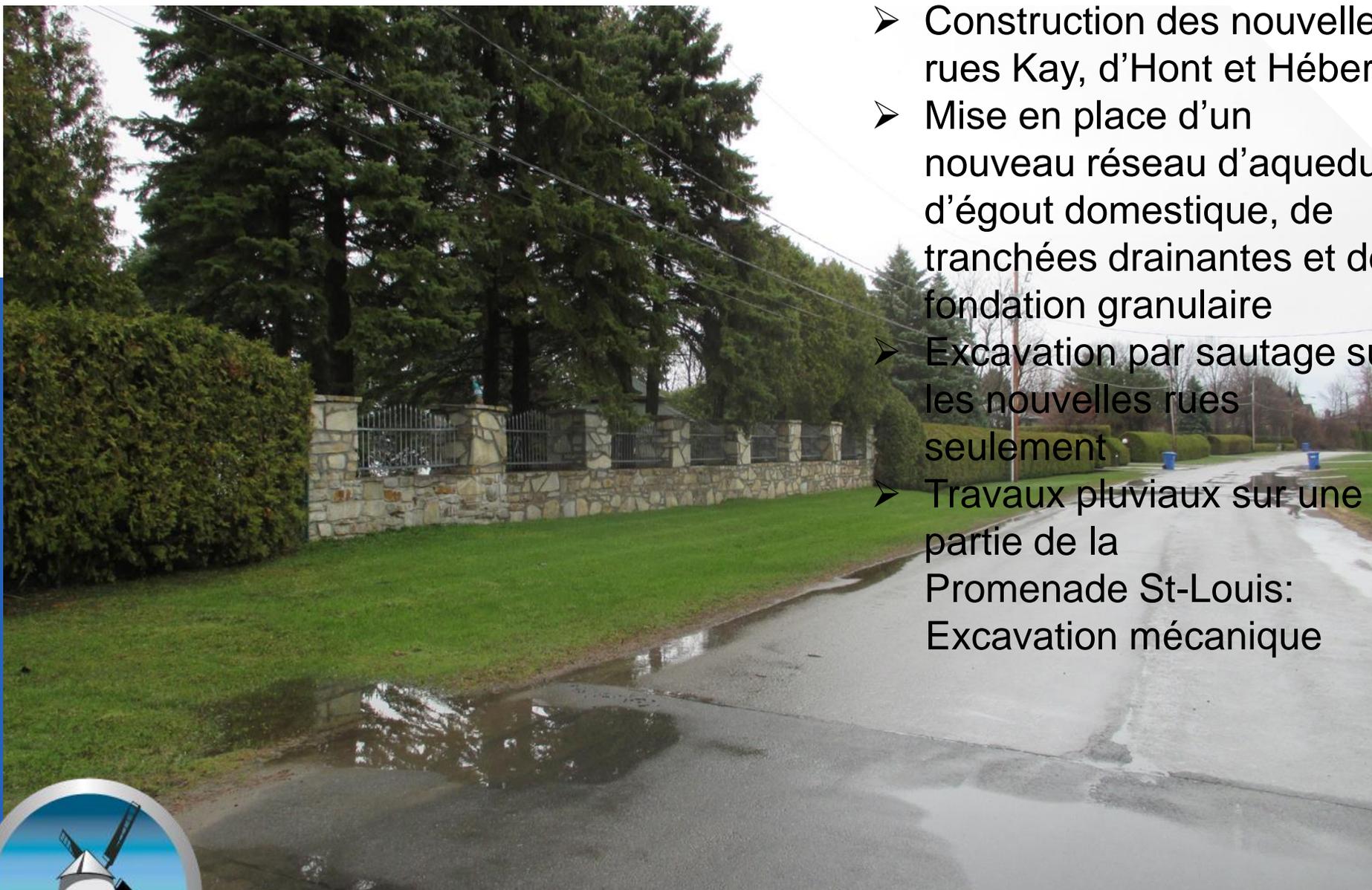
SÉANCE D'INFORMATION EXCAVATION PAR SAUTAGE

SERVICES MUNICIPAUX ET VOIRIE
DES RUES KAY, D'HONT ET HÉBERT



INTERVENANTS

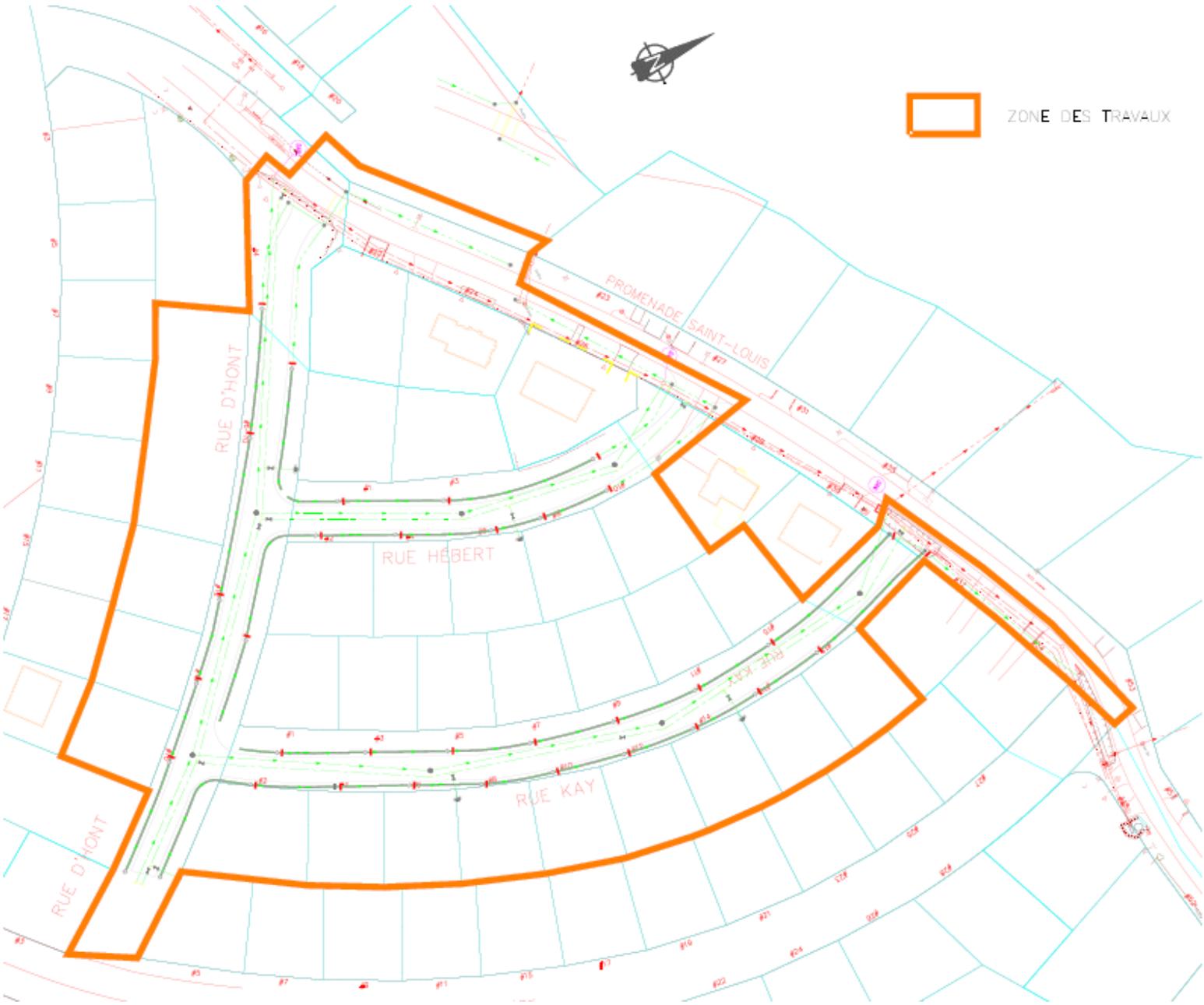




- Construction des nouvelles rues Kay, d'Hont et Hébert
- Mise en place d'un nouveau réseau d'aqueduc, d'égout domestique, de tranchées drainantes et de fondation granulaire
- Excavation par sautage sur les nouvelles rues seulement
- Travaux pluviaux sur une partie de la Promenade St-Louis: Excavation mécanique



ZONE DE CONSTRUCTION DES NOUVEAUX RÉSEAUX



ENCADREMENT DES TRAVAUX D'EXCAVATION PAR SAUTAGE

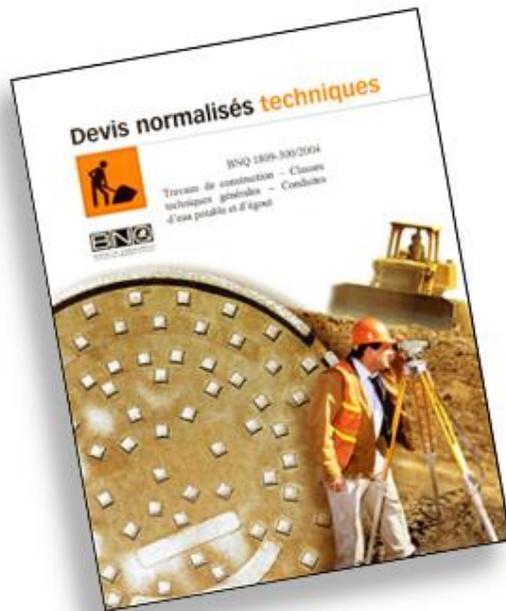
→ NORMES ET DEVIS

- C.C.D.G.
- BNQ 1809-350

→ LOIS ET RÈGLEMENTS SUR L'UTILISATION DES EXPLOSIFS



DEVIS NORMALISÉ TECHNIQUE

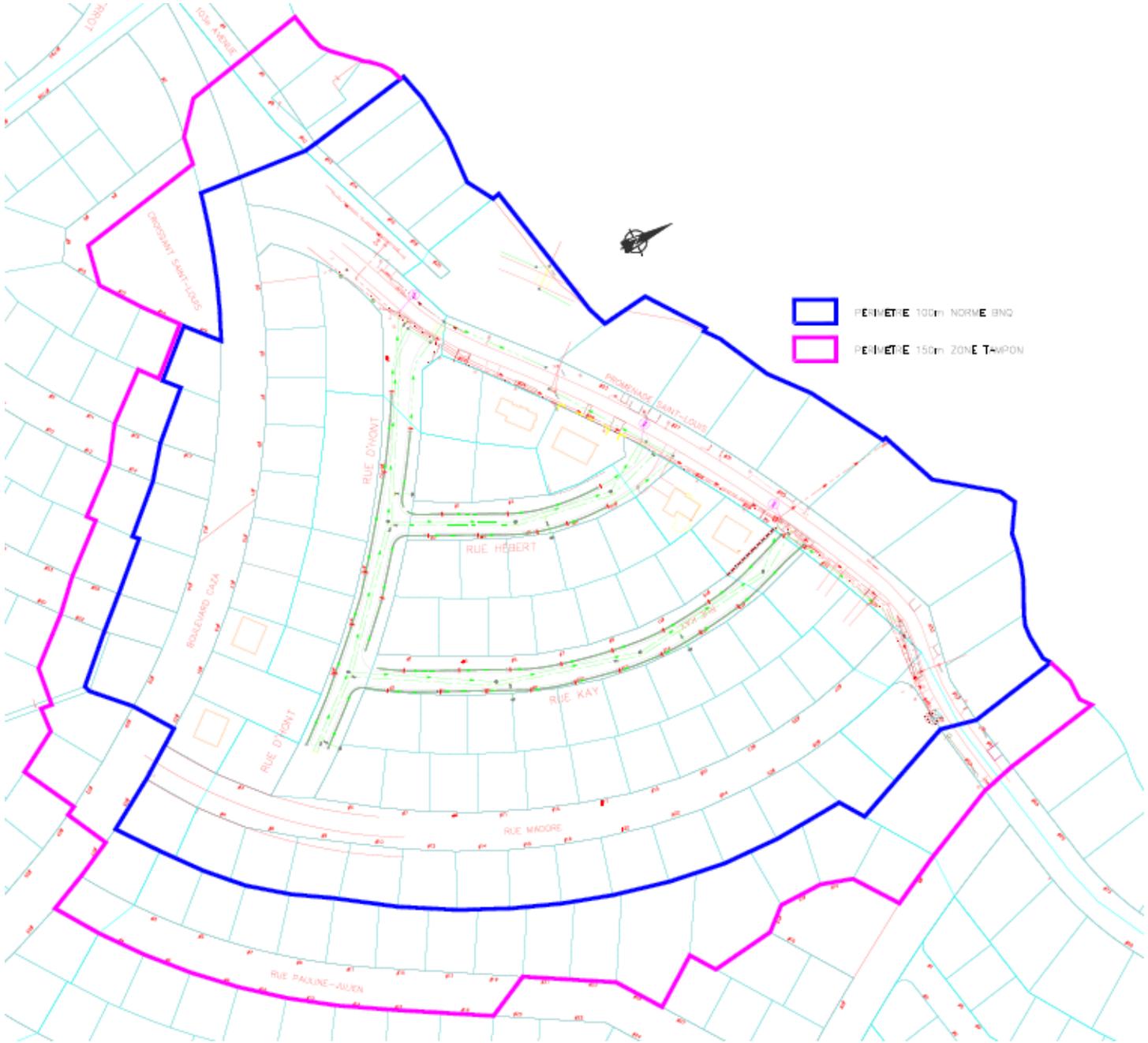


- Le présent devis spécifie les exigences qui ont pour but de prévenir les intoxications par CO lors des excavations faites par sautage...
- Les bâtiments situés dans un rayon de 100 mètres du lieu de sautage sont plus à risque d'être contaminés par CO
- Par mesure préventive, la municipalité a décidé d'ajouter une zone tampon de 50 mètres
- L'Entrepreneur doit informer tous les occupants des bâtiments situés dans la zone des risques d'infiltration et des risques d'intoxication

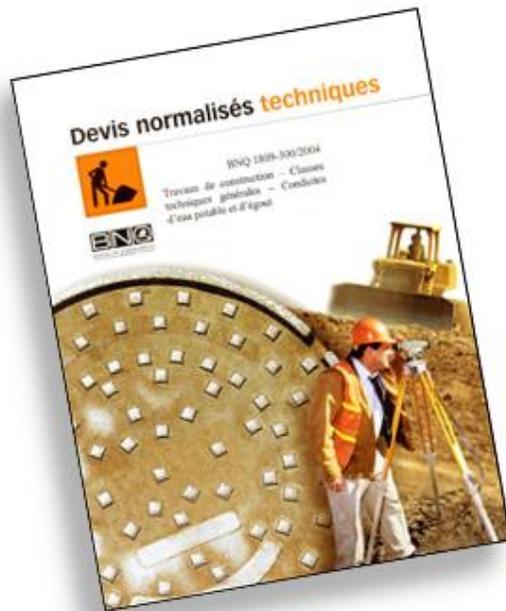
11.4.4 CONTRÔLE DES VIBRATIONS ET DU TAUX DE MONOXYDE DE CARBONE



ZONE VISÉE PAR LES MESURES DE PRÉVENTION



INFORMATIONS TRANSMISES PAR L'ENTREPRENEUR



11.4.4 CONTRÔLE DES VIBRATIONS ET DU TAUX DE MONOXYDE DE CARBONE

- **L'Entrepreneur doit remettre un feuillet d'information aux occupants des résidences au moins 24 heures avant le début des travaux, qui indique:**
 - La date de début et la date de fin des travaux de sautage
 - Le prénom et le nom de la personne responsable des travaux de sautage, avec ses coordonnées
 - Les risques d'infiltration de CO
- **L'Entrepreneur doit fournir et installer un avertisseur de CO résidentiel qui se branche sur une prise murale**
- **L'Entrepreneur doit informer quoi faire en cas de déclenchement de l'alarme**
- **L'avertisseur doit rester au moins 14 jours après la fin des travaux de sautage**

FEUILLET D'INFORMATION



Danger, explosifs -
Des travaux
d'excavation à
l'explosif seront
effectués près de
 votre domicile dans
 les prochaines heures
 ou prochains jours -
 Le monoxyde de
 carbone tue!

EN CAS D'ABSENCE LORS DE LA VISITE DE L'ENTREPRENEUR



11.4.4 CONTRÔLE DES VIBRATIONS ET DU TAUX DE MONOXYDE DE CARBONE

- L'Entrepreneur laisse un avis qui indique le moment d'une seconde tentative
- Indique le numéro à contacter

2^e tentative

- L'Entrepreneur laisse un avis indiquant la date de début et la date de fin
- L'Entrepreneur laisse un avertisseur à installer par le résident

PLANIFICATION DES TRAVAUX

→ PÉRIODE DES TRAVAUX :

- Début : vers le mardi 14 octobre 2014
- Fin : le vendredi 19 décembre 2014

→ TRAVAUX DE SAUTAGE :

- Début : le lundi 20 octobre 2014
- Fin : le vendredi 7 novembre 2014

→ NOMBRE DE SAUTAGE QUOTIDIEN :

- 4 À 6

→ CODE DE DYNAMITAGE :

- 12 petits coups rapides
- Pause 30 secondes
- Explosion
- 1 grand coup
- Fermez émetteurs radios et cellulaires



ENGAGEMENT DE L'ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ

- UTILISER DES MÉTHODES DE TRAVAIL SÉCURITAIRES
- RESPECTER TOUTES LES NORMES ET DEVIS APPLICABLES
- MINIMISER LES VIBRATIONS
- ENREGISTRER LES VIBRATIONS
- FAVORISER LA DISPERSION DU CO À L'ENDROIT DU SAUTAGE PAR DES MÉTHODES DE TRAVAIL RECONNUES



INFORMATION REMISE



ATTENTION

« NOUS VOUS AVONS RENDU VISITE CAR, PROCHAINEMENT, DES TRAVAUX QUI NÉCESSITENT DU DYNAMITAGE SERONT EXÉCUTÉS DANS VOTRE VOISINAGE ».

HISTORIQUE

Notre entreprise se spécialise en forage et dynamitage depuis 1971. Au fil des années, nous avons exporté notre savoir dans six (6) provinces. Grâce à notre expertise et à notre personnel qualifié, nous sommes fiers d'être considérés comme des avant-gardistes dans notre domaine.

Puisque l'utilisation non-contrôlée des explosifs peut être dangereuse et causer des dommages, il existe pour votre protection des lois fédérales, provinciales et municipales qui règlementent l'usage de tels produits.

De plus, tout notre personnel (ingénieurs, techniciens, foreurs et boute-feux) est formé adéquatement et est continuellement renseigné sur l'utilisation des meilleurs produits dans toutes les situations.

La conception des patrons de sautage, avec les charges appropriées, est déterminée à l'avance par nos spécialistes pour assurer la bonne fragmentation du roc et permettre également de

contrôler les vibrations du sol et les projections de pierres.

Lors d'un sautage, plus de 90% des charges sont nécessaires pour la fragmentation du roc; le reste de l'énergie se dissipe dans le sol et dans l'air, créant des vibrations (ondulations) et du bruit (déplacement d'air).



VIBRATIONS

Les vibrations, créées dans le sol, et le bruit peuvent être mesurés à l'aide de séismographes. Avant chaque sautage, nos experts évaluent les vibrations et les déplacements d'air qui affecteront votre propriété. Ils calculent les charges en fonction de la distance entre chaque sautage et de votre résidence et/ou garage, puits, piscine, autres structures, etc.

Lorsque jugé nécessaire, des séismographes sont installés pour mesurer avec précision les vibrations engendrées par le dynamitage. Suite à ces résultats, on s'assure que nos méthodes de travail ainsi que les charges utilisées soient appropriées pour maintenir les vibrations à un niveau sécuritaire.

Chaque individu possède un niveau de tolérance différent. La perception des effets

d'un sautage varie grandement d'une personne à l'autre. À cela s'ajoute de nombreux facteurs qui font en sorte que nos sensations, face à un dynamitage, sont différentes d'un sautage à l'autre. Nous n'avons qu'à penser à notre fatigue, notre niveau de stress, nos préoccupations etc.

Dans bien des cas, le passage d'un camion lourd, le travail d'équipements de compaction, un claquement de porte ou tout simplement un enfant qui saute sur un plancher peuvent causer plus de vibrations qu'un sautage contrôlé.

MONOXYDE DE CARBONE

Si votre résidence est à proximité d'un sautage et que vous ne possédez pas de détecteur de monoxyde de carbone, nous vous conseillons de ventiler quasi de façon continue pour une période de 12 heures après le sautage. En effet, les gaz générés dans le roc par le dynamitage peuvent s'infiltrer par les fissures ou le drain de votre fondation et causer des maux de tête, si la résidence n'est pas ventilée.

** Pour votre sécurité, si vous n'avez pas de détecteur de monoxyde de carbone et que vous êtes à 50 mètres du sautage, il nous fera plaisir de vous en fournir un.*

ÉTAT DES LIEUX

Pour vous rassurer avant le début des opérations de dynamitage, il est possible qu'un de nos spécialistes passe vous voir.

Cette visite aura pour but de répondre à vos questions et de faire, s'il y a lieu, une inspection de votre propriété et/ou des structures avoisinantes. Cette dernière consiste à recueillir le maximum d'informations sur l'état extérieur et/ou intérieur de votre résidence.



2 CREZONS 1/2
48 X 96 POUÇES - 240.00 ch.



4 CREZONS 1/2
48 X 96 POUÇES - 240.00 ch.

C:\Users\mathieu.fortin\Desktop\inspection dynamitage, pamphlet sherbrooke.doc

SYMPTÔMES DU CO

- **Maux de tête accompagnés de nausées**
- **Étourdissements**

PRÉVENTION

- **Ouvrir les fenêtres pour aérer la maison lors de votre retour à la maison le soir**

SI LE CAS

- **Sortir immédiatement**
- **Communiquez avec le 911**
 - Leur indiquer qu'il y a eu sautage dans votre secteur
 - décrire vos symptômes
 - leur indiquer si le détecteur a sonné

QUESTIONS

?